

HONORAIRES GESTION

Type de gestion	Administrative	Confort	Intégrale
Taux TTC sur les encaissements	6,5%	8,00%	9,5%

HONORAIRES LOCATION

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)	Honoraires TTC Modalités	A la charge de
Honoraires de négociation (prestation visite, constitution dossier, rédaction du bail et état des lieux)	8,5% du loyer annuel hors charges	Locataire : Dans la limite de 11€/m ²
Honoraires de négociation (prestation visite, constitution dossier, entremise, rédaction du bail et état des lieux)	17 % du loyer annuel hors charges - (Quote-part à la charge du locataire <small>correspondant aux honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail + Honoraires de réalisation de l'état des lieux</small>)	Bailleur
Établissement d'un acte de location	150 €	50 % bailleur - 50 % locataire (ou 150 € à la charge du demandeur)
État des lieux location vide ou meublée (entrée ou sortie hors déplacement)	6 € TTC au m ²	50 % bailleur - 50 % locataire (sauf autre convention, limité à 3€/m ² pour le locataire)
Etat des lieux location meublée (entrée ou sortie hors déplacement). <small>La liste précise des meubles et objets présents dans le logement et ses annexes doit être fournie par le propriétaire</small>	100 € du studio au F2 200 € du F3 à la maison	Frais de dossier en sus de l'état des lieux, charge bailleur
Locaux commerciaux		
Honoraires de négociation avec rédaction d'acte loyer	20% HT du loyer annuel	Locataire ou autre convention
Établissement d'un acte de location : <small>900 € si loyer < 1000€ HT - 1800 € si loyer < 4000€ HT - si loyer > 4000 € HT sur devis</small>		Charge Demandeur
État des lieux (entrée ou sortie)	Sur devis	Charge Demandeur
Garage - box		
Honoraires de négociation avec rédaction d'acte	250 €	50 % bailleur - 50 % locataire
Honoraires de négociation avec rédaction d'acte (hors état des lieux)	200 €	50 % bailleur - 50 % locataire
Établissement d'un acte de location	100 €	bailleur

HONORAIRES TRANSACTION

Montant de la transaction	Maison, appartement et immeuble	Cession de fonds
Inférieur à 60 000 €		5 000 €
De 60 001 € à 100 000 €	8,5%	12,0%
De 100 001 € à 200 000 €	7,5%	11,5%
De 200 001 € à 300 000 €	7,0%	11,0%
De 300 001 € à 400 000 €	6,0%	10,0%
Au-delà de 400 001 €	5,5%	9,0%
Vente d'un garage		2 500 €
Terrain de 0 à 49 999 €		5 000 €
Terrain au-delà de 50 000 €		10% plafonnés à 20 000 € par lot
Établissement d'une estimation (visite du bien, rédaction, remise du document)		250 €
Établissement d'un acte sous seing privé sans négociation (préparation, rédaction, signature avec chaque parties, constitution dossier notaire, suivi, présence à la signature)		2 500 €

HONORAIRES VIAGER

Barème transaction applicable sur la valeur vénale du bien (estimation réalisée par l'agence)	
Estimation du viager (estimation réalisée par l'agence)	450 € déduits sur les honoraires lors de la vente

** Grille de prix TTC, comprenant 20% de TVA